19

Commission permanente

Séance du 18 septembre 2023

Rapporteur : Mme ROUX | 48559

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Recrutement d'agent.es contractuel.les pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Agence départementale du Pays de Rennes
Service vie sociale - Centre départemental d'action sociale du pays de la couronne rennaise Nord-Ouest
- un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 5193). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Agence départementale du pays de Brocéliande
Service vie sociale - Centre départemental d'action sociale du pays de Brocéliande
- un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 4935). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

PÔLE SOLIDARITE HUMAINE

Maison départementale des personnes handicapées - Service évaluation
- un emploi d'infirmier.ère référencé au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux (poste 6552). Contrat conclu pour une durée de trois ans.
- un emploi d'évaluateur.trice référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (poste 6551). Contrat conclu pour une durée de trois ans.
- deux emplois d'évaluateur.trice (pool de remplacement) référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux (postes 6557 et 6558). Contrats conclus pour une durée de trois ans.

PÔLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

Direction enfance famille - Service protection maternelle et infantile - périnatalité et parentalité
- un emploi d'assistant.e administratif.ve et médico-social.e référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 6269). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

PÔLE CONSTRUCTION ET LOGISTIQUE

Direction des grands travaux d'infrastructure - Service foncier des infrastructures
- un emploi de négociateur.trice foncier référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 3785). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION

Direction des systèmes numériques - Service centre de services
- un emploi de technicien.ne support référencé au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (poste 3495). Contrat conclu pour une durée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur deux emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (postes 5193 et 4935), chacun pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'infirmier.ère référencé au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux (poste 6552), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'évaluateur.trice référencé au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (poste 6551), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur deux emplois de catégorie A d'évaluateur.trice pool de remplacement référencés au cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (postes 6557 et 6558), chacun pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B d'assistant.e administratif.ve et médico-social.e référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 6269), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de négociateur.trice foncier référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 3785), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de technicien.ne support référencé au cadre d'emploi des techniciens territoriaux (poste 3495), pour une durée de trois ans ;

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 53 Contre : 0 Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. PERRIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023

ID : CP20231720

Pour extrait conforme

Signé électroniquement le vendredi 22 septembre 2023
Pour le Président et par délégation,
La cheffe du Service de l'assemblée
Blandine GUIHEUX